PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

DECRET N° 2003-22 DU 8 Février 2003
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;
Vu le décret n° 2003-13 du 3 février 2003 portant modification de l'article 24 du décret n° 2002-373 du 4 décembre 2002 portant attributions et organisation du cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

Article premier- Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO est nommé conseiller technique du Président de la République.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 8 Février 2003

Denis SASSOU-NGUESSO./-